

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi relatif à un Arrangement passé par le Gouvernement de la République française avec le Gouvernement de la Grande-Bretagne pour déterminer les limites des possessions respectives des deux puissances sur la partie de la Côte occidentale d'Afrique située au nord de Sierra-Leone. (N° 95, session extraordinaire 1882.) — Nommée le 14 décembre 1882.

MM.

- 1^{er} BUREAU : ANCEL.
2^e — AMIRAL FOURICHON.
3^e — LE LIÈVRE.
4^e — SCHOELCHER.
5^e — EDMOND DE LAFAYETTE.
6^e — ÉDOUARD MILLAUD.
7^e — DE FREYCINET.
8^e — AMIRAL HALNA DU FRETAY.
9^e — AMIRAL MARQUIS DE MONTAIGNAC.



Séance du 19 Décembre 1882.

Constitution du Bureau.

M. de Freycinet est élu à l'unanimité Président
M. S. Millard est élu à l'unanimité Secrétaire.

Compte rendu des Bureaux.

M. Arcelet s'est déclaré partisan de la Convention
M. L'Amiral Bourbion et M. Lelievre ont fait les
mêmes déclarations.

M. Menier de Freycinet, M. Millard, Amiral de
Pretay, Amiral de Montaigne ont été élus dans
les mêmes conditions.

M. de Kofayte représentant du 5^e Bureau
est absent.

M. Le Président dit que la Convention
a été étudiée au Ministère des affaires étrangères
par M. Decrais et au Ministère de la
marine par le Ministre.

Il serait peut-être bon d'entendre
le Ministre de la marine et le Délégué
de M. le Ministre des affaires étrangères?

Le vice le sang a été avis.

M. L'Amiral de Montaigne dit que les
Anglais ont posé en question plusieurs des points,
on s'est occupé de la côte plus particulièrement.
La convention qui portait autrefois de cent à
deux cents lieues tout part de la côte. La Convention
peut présenter un tel intérêt. Il faut savoir
ce qui a été fait avec l'Angleterre. Il y avait
un grand projet de traité en 1874 et 1875.

M. Le Président dit qu'en effet une convention
avait été préparée, dès l'an 1879. Les Anglais
avaient alors refusé d'unir le 11 suivant.

2
« Il est bien entendu que rien, est-il dit »
ami qui il est dit à l'art. 3.

En somme dit l'Amiral de Montaigne, il s'agit
d'un arrangement, il sera très utile d'avoir
un exposé de la situation par le Ministre
à la Marine.

M. Schœffer demande un carté avec
les points ou contours les saillants.

M. de Lafayette arrive et déclare qu'il
s'est présenté pour la Convention.

Le Président

Le Secrétaire

Luc Ferry

Séance du 26 Décembre 1882.

M. de Freycenet P.

M. le Ministre de la Marine est introduit
ainsi que M. Billaut délégué de M. le Ministre des Aff. Étrang.

Prie de fournir des renseignements à la Commission
par M. le Président, M. L'Amiral Jamiquiberry
ministre de la Marine dit que la Convention
proposée a été très longue à régler.

Il s'agit maintenant de faire une délimitation
à l'intérieur. Deux commissions de chaque
nation font ce travail.

M. le Président. Des marins de Marseille
ont, dès 1880 et 1881, fait des extensions
pour demander le maintien de la Colonie
française aux Scaries.

M. le Président. Les Français ne souffrent
pas de la délimitation proposée.

Cette délimitation comprend Mattacou
certains de difficultés et de contestations

avant l'arrangement. Il faut maintenant
distinction à l'entree et de demander à l'Angleterre
de revenir aux coutumes ou allocations qui elle
distribue aux chefs de l'interieur

M. Billaut confirme les observations de M.
Le Ministre de la Marine, il fait savoir que
les marins français des Mascars ne contestent
pas la domination anglaise, mais réclament
des règlements douaniers qui préserver leur droit.
M. Schalieu dit que l'Angleterre a des usages
et des douanes et que les résidents l'y doivent
soumettre.

M. Billaut explique que l'impôt tantôt
aux maisons françaises et ne peut être levé
par un changement de régime.

M. G. Holland dit qu'on puisse proposer de
la signature du traité de commerce avec
l'Angleterre pour régler la question douanière
dans une colonie.

M. L'Amiral de Montaigne demande
comment les anglais ont manifesté leur
supériorité avant nous sur certains points.
Les anglais, répond M. le Ministre, ont
été les premiers et sont devenus, ils
ont aussi contesté les coutumes.

M. L'Amiral de Montaigne affirme que les
anglais ont un grand avantage à avoir
les Mascars qui les rapprocheront du Niger.
Sans doute le Sénégal nous met plus près
du Niger que les anglais par les Mascars,
mais il serait bon de continuer toutes les
négociations de anglais. N'y a-t-il pas d'autres?

M. L'Amiral de la Marine et M. Billaut donnent des renseignements sur les possibilités d'un traité futur relativement à la Sénégambie.

M. Arceel demande si l'on peut se rendre compte sans des Communes françaises dans ces régions.

M. le Ministre communique une note de 1879 qui répond à cette question dans une certaine mesure. A cette époque presque toutes les missions étaient françaises aux Soudans.

En ce qui touche la Mallesorie, M. le Ministre donne lecture d'une lettre de son dernier voyage de 1882, signée par l'amiral Gravel. Nous avons un poste à la Mallesorie. Quant aux anglais, ils protègent les coutumes afin que les chefs indigènes protègent les factoreries. M. le Pt Lieut Maltrich s'adresse à la Convention.

M. l'Amiral de Montaignac constate que les anglais ne protègent pas leurs factoreries ou les autres établissements par des postes de soldats militaires comme nous le faisons nous mêmes.

M. le Ministre présente l'observation relative aux douanes. M. Billaut y répond. M. le Ministre fait savoir que nous aurons à Plesville une station navale sur la côte occidentale sud.

M. le Président demande qu'on nomme un rapporteur.

M. l'Amiral Montaignac est élu.

La séance est levée à deux heures.

Le secrétaire

Le Président
Lucien Dreyfus

Ed. Millard